En France, ce n'est qu'au XVIIe siècle que la réforme aboutit, grâce à Don Didier de la Cour, et produisit, plus tard, deux nouvelles congrégations : celle de Saint-Placide et celle de Saint-Maur.

Cette dernière brilla d'un vif éclat ; elle avait son siège général à l'Abbaye de Saint-Germain-des-Prés.

On lui doit un grand nombre d'érudits et de savants ainsi que des œuvres collectives, comme la *Gallia Christiana* et l'*Histoire littéraire de la France*.

La Révolution porta un coup terrible à l'Ordre de Saint-Benoît ; mais il se releva peu à peu. Ce fut Dom Guéranger qui le restaura en 1837.

La congrégation de France, dissoute par les décrets de 1880, comptait 3 abbayes : Solesmes, Limoge, Marseille.

L'école musicale de Solesmes, sous la direction de dom Mocquereau, a exercé une influence décisive sur la réforme du chant grégorien.

En Belgique, l'ordre Bénédictin est représenté par l'abbaye de Maredsous.

EXPLOITS DE FRAUDEURS

Entre préposés d'octroi et contrebandiers

Saisie de 100 kilos de café

Jeudi matin, vers 3 h., les préposés d'octroi Devernay et Foveau avaient pris deux sacs de café brûlé pesant environ 100 kilos à trois fraudeurs qui tentaient de les entrer en ville, près du Beau-Chêne.

Les préposés étaient rentrés au poste d'octroi depuis un quart d'heure lorsque survinrent, menaçants, les trois fraudeurs accompagnés de trois camarades, tous porteurs d'énormes gourdins ; l'un d'eux avait, en outre, une sorte de coupe-est appelé fermoir. Les agents d'octroi s'enfermèrent dans leur poste. Bientôt, les contrebandiers attaquaient la porte avec leur « fermoir » et leurs gourdins et faisaient voler en éclats l'un des panneaux.

L'un des préposés braque son revolver dans la direction des assaillants et menace de faire feu s'ils ne se retirent pas. Il n'en fallut pas plus pour faire déguerpir la bande.

Les fraudeurs s'étant retirés, les préposés d'octroi se rendirent au poste du Pont Morel pour avertir les agents de garde qui, par téléphone, prévinrent également ceux du poste de la rue Voltaire.

Quand les préposés et les agents revinrent, ils trouvèrent la porte du bureau d'octroi enfoncée et les deux sacs de café avaient disparu.

Une chasse aux fraudeurs fut organisée dans le quartier, mais ceux-ci s'étaient dispersés et aucune arrestation n'a eu lieu.

Cependant les deux sacs de café ont été retrouvés cachés dans des palissades de la briqueterie de M. Delcour et cette fois transportés au bureau des douanes de la gare.

Blessée au pied. — Une fillette de 6 ans, Georgette Derrennes, demeurant rue du Tilleul, est allée se jeter sous la roue d'une voiture de marchand de lait battu, appartenant à M. Louis Roussel, de Sailly.

Elle a été blessée peu gravement au pied gauche et a reçu les soins de M. le docteur Duber.

Les accidents du travail. — Un ouvreur, Louis Loufold, 28 ans, rue de Tourcoing, chez Devochelle, au service de M. François Dubem, rue Franklin, blessé au genou, 15 jours de repos.

— Un grileur, Henri Deramecourt, 21 ans, rue Copernic, de chez M. Brouvelys, rue Saint-Maurice, blessé au côté gauche, 10 jours de repos.

— Un manœuvre, Henri Olive, 45 ans, boulevard de Belfort, 118, au service de M. Decorthuiles, rue de la Conférence, blessé au genou, 10 jours de repos.

Pour COUPONS Adressez-vous Banque Albert PERIER, 49 bis, rue Saint-Georges — ROUBAIX

Arrestation de deux vagabonds, objets allemands. — Les agents Gaudiet et Dehaye, étant de service au poste de la sûreté, ont arrêté, mercredi soir, vers 20 h., les deux individus dont les noms suivent et qui sont des sujets allemands : Hermann Schéder, 17 ans, mécanicien, sans domicile fixe, et Arthur Rommel, 24 ans, garçon boulanger.

Vol d'une montre. — Mercredi matin, vers 8 h., pendant que Mme Bandringhien Constance, demeurant rue des Fossés, 129, se trouvait dans sa chambre, une personne inconnue a pénétré dans la cuisine, dont la porte était restée ouverte et s'est emparée d'une montre de dame à remontoir en argent portant le n. 20.703, d'une valeur de 20 fr.

Etat-civil de Roubaix

du 2 juin 1904

Naissances. — Armand Lacombler, rue Bernard, 24. — Yvonne Largillier, rue Blanchemaille. — Alfred Vandercruyssen, rue des Longues-Haies, cour Corsille, 1. — Julien Taillieu, rue Roche, 30. — Alfred Lobrun, rue Molière, cour Debosselre.

Décès. — Eugénie Grodzet, 41 ans, rue de la Guinguette, 21. — Ellen Hédy, 49 ans, boulevard de Paris, 91. — Eugénie Salembier, 77 ans, boulevard de Belfort, 48. — Cyrille Doucet, 74 ans, rue Blanchemaille. — Cyrille Mignau, 2 mois, angle des rues Ingres et Nicolas-Poussin.

WATTRELOS. — Du 1er juin. — Décès. — Louise Leroux, 61 ans et 7 mois, ménagère, Sapin-Vert. — Désiré François, 25 ans 11 mois, tisserand, fort Lilkin.

CROIX

Avis. — Le Chalet-Balas sera réouvert aux heures habituelles et fonctionnera demain vendredi, samedi, dimanche et lundi.

Vitesse des automobiles. — Le Maire de Croix a pris un arrêté portant que les automobiles ne pourront dépasser dans l'intérieur de la ville, c'est-à-dire rue de Roubaix, Grand'Rue et rue de Lille, ainsi que dans l'avenue Lenôtre et le boulevard Victor-Hugo, la vitesse d'un cheval au petit trot soit environ 10 kilom. à l'heure. Dans toutes les autres rues cette vitesse ne pourra pas dépasser celle d'un homme marchant au pas.

Accident du travail. — Chez M. Isaac Holden, un tourneur en fer, Moïse Bruyneel, 44 ans, demeurant à Wasquehal, maisons Faucon, s'est blessé aux reins en tournant la manivelle de son tour. Contusion aux reins. Incapacité de travail de huit jours.

CROIX. — Naissances. — Germaine Richard, rue de la Chesse. — Biodie Vanhemme, rue de la Duquesnoy, 49.

Décès. — Auguste Huymans, 6 mois, rue de Lille, 30.

WASQUEHAL. — Décès. — Vital Dejonge, 71 ans, journalier, rue de la Mairie.

LYS-LEZ-LANNOY

Le Conseil municipal s'est réuni jeudi soir, à 6 h. 1/2. Etaient présents : MM. Louis Boutemy, maire ; Locufier François, Echevin Pierre, adjoints ; Droissart, Achille, Salembier Paul, Gossart Henri, Meurisse Louis, Dubar Jean, Spingler Alexandre, Roger Edmond, Fauvarque Alphonse, Delannoy Jean, Lepers Julee, Deleepaul Louis, Corsille Ambroise, Houzé Florimond, Lebrun Victor, Barbieux J.-Louis, Trentesseaux Henri.

Excusés : MM. Lepers Louis, Masqueller Jules, Delgrange Etienne.

L'ordre du jour appelle la nomination des commissions.

— Finances. — MM. Boutemy, maire, président ; Salembier, J. Lepers, Fauvarque, Barbieux, Roger, Delannoy.

Travaux. — MM. Boutemy, maire, président ; Droissart, Louis Lepers, Lebrun, Masquelier, Houzet, Gallois.

Fêtes. — Locufier, adjoint, président ; Gossart, Lebrun, Meurisse, J. Lepers, Deleepaul, Trentesseaux, Spingler, Delgrange, Dubar, Roger.

Salubrité. — MM. Echevin, président ; Spingler, Gallois, Trentesseaux, Fauvarque, Masquelier, Houzet, Lepers, Dr Wartel, Deregnaucourt Jules.

Ecoles. — Locufier, adjoint, président ; Lebrun, J. Lepers, Deleepaul, Cornille, Gallois, Houzet.

Statistique agricole. — Echevin, adjoint, président ; Salembier, Masquelier, Deleepaul, Delgrange, Dubar, Gallois, Lebrun.

Assistance. — Locufier, adjoint, président ; Salembier, Meurisse, Houzet, Lepers, Fauvarque, Spingler, Cornille, Trentesseaux, Gossart.

Bureau de bienfaisance. — MM. Fauvarque et Droissart sont élus au scrutin secret. Délégués du préfet : MM. Fournier, Defrennes, Locufier, Gallois.

A 7 h. 1/4, le huis-clos est prononcé.

LYS. — Du 2 février. — Naissances. — Desmaux Arthur, rue Vauban. — Dujardin Rose, Nouvean-Monde.

Mariage. — Alexandre du 1er juin. — André Deroux, au Petit-Lannoy.

BAISIEUX. — Décès du 1er juin. — Adolphe Marquet, 70 ans, journalier au Petit-Baisieux.

ARCQ. — Naissance du 1er juin. — Marcel Boudringhien, rue Carnot.

Mariage. — Alphonse Noulez, 28 ans, ajusteur, et Rosalie Olivier, 17 ans, mécanicienne.

TOURTRELIERS. — Du 31 mai. — Naissance. — Angèle Delrayne, sentier de La Pastourelle.

Décès. — J.-B. Carlier, 6 jours, au Trieu de Quesnoy.

FLERS-BOURG. — Du 31 mai. — Décès. — Sophie Cornelier, 81 ans et 6 mois, rue du Général-Pellet.

TOURCOING

A propos d'un Banquet

UNE DÉFINITION DE L'ESPRIT LAÏQUE

Les anciens élèves de l'Institut Colbert se sont réunis, il y a quelques jours, en un banquet auquel participaient leurs anciens maîtres.

M. Demolon, le directeur de l'Ecole, a convié ses anciens élèves à prendre part à la fête du 19 juin, organisée par toute la France, sur l'initiative de la « Ligue de l'Enseignement ».

On sait assez que la Ligue de l'Enseignement fut fondée par la F.·. Macé, que M. Drumont appelait son sicaire franc-maçonnique.

Depuis, cette ligue fut illustrée par le Fr.·. Jacquin, ami de la grande Thérèse. Son président actuel est le F.·. Ferdinand Buisson.

C'est dire quel sera l'esprit qui présidera à la fête du 19 juin.

Et justement M. Demolon a voulu qu'il n'y ait point de doute à ce sujet.

Dans son discours du banquet des Anciens Colbertistes « il a montré ce qu'il faut entendre par *esprit laïque*, et comment l'école laïque n'a été ni un accident, ni une œuvre de parti, mais — comprenez si vous le pouvez — *une conséquence logique d'une conception rationnelle de ce que doit être un enseignement national dans une République* ».

Oui ! Qu'est-ce que cela ?... De l'esprit laïque sans doute ! Mais pour avoir la clef du mystère caché dans ce charabia, il faut se reporter au compte-rendu du *Congrès des Jeunesses laïques*, tenu en novembre dernier et auquel assistait le F.·. Ferdinand Buisson, président de cette même Ligue de l'enseignement qui organise la fête du 19 juin.

Là, a été approuvé et généralisé le programme de la Jeunesse laïque de Touraine dont le but est de « réunir dans un même combat, pour le triomphe de l'*esprit laïque*, tous les jeunes républicains sans distinction de nuances ». (Art. 1er.)

Sans distinction de nuances, cet très joli mais il faut s'entendre. La jeunesse laïque « se place, en effet, sous l'égide des groupes républicains, radicaux, socialistes, ligues démocratiques, associations de libres-penseurs, *loges maçonniques*, syndicats ouvriers ; de tous les alinés enfin qui luttent pour la République démocratique et laïque. (Art. 2.)

Par contre elle a combat les religions » et reconnaît le droit de porter sur tous les terrains la lutte anticléricale et irréligieuse » (Art. 3).

Mais, pour plus de précision encore voici comment M. Georges Eiber, le directeur des *Annales laïques*, dans sa préface du deuxième Congrès (page 13), achève de nous dévoiler les tendances de l'*esprit laïque*.

Notre premier congrès, dit M. Georges Eiber, fut donc antidogmatique ; c'est contre toute contrainte exercée du dehors, contre toute autorité morale ou intellectuelle imposée brutalement et non proposée à notre libre adhésion que nous devions tout d'abord nous élever. Et tel fut bien le sens des discours prononcés, tel fut bien l'esprit qui anima toutes nos discussions. *Paroles de révolte à l'égard de toutes les autorités* ; autorité de l'Etat gendarme, de l'Etat bourgeois prétendant nous imposer sa pseudo-philosophie opportuniste, ou mieux de classe ; autorité du père de famille imposant, sur notre de ses croyances, une éducation irrémédiable à son enfant ; autorité de l'Eglise, brisant les volontés, annihilant les consciences, réduisant l'être humain au rôle de machine obéissante ; autorité du Moloch militaire, exigeant, comme l'Eglise, l'abdication totale de la personnalité entre les mains du supérieur.

Que faut-il ajouter à cette définition de l'esprit laïque ? N'est-elle pas suffisamment claire ?

Le Drame de la rue du Bois

M. Davaine, juge d'instruction, a interrogé très longuement, mercredi, Quievrain, le personnage qui accompagnait, dimanche, la malheureuse victime.

Quiévrain a persisté dans son premier récit. Des points de détail ont été examinés avec soin. Pour les œufs trouvés dans les poches de Cornille, Quiévrain a continué d'affirmer que ces œufs n'avaient pas été dérobés par Cornille.

Quant au drame en lui-même, Quiévrain n'a pu donner aucun renseignement, ayant réussi à s'échapper dès le début de l'affaire.

Dans la matinée, M. Davaine interrogera et confrontera ensuite, MM. Masurel et Salens.

Il se pourrait qu'à la suite de cette entrevue une décision soit prise.

Nous apprenons qu'à la suite d'un accord entre les familles Masurel et Cornille, une somme de 10.000 fr. a été versée au père de la victime.

* *

Jusqu'ici nous avons narré les faits après les avoir contrôlés. Notre pitié est alliée à la victime mais nous nous sommes souvenus aussi que nous devions la vérité aux auteurs — involontaires très certainement — de la mort d'un homme.

D'autres ont été injustes et agressifs envers M. Albert Masurel ; leurs rancunes politiques ies ont portée à déshonorer les morts et même à en troubler quand la réalité ne répondait pas à leurs secrets désirs. Dans leur impatience de voir la Justice épuiser leurs querelles, ils ont précédé l'heure du verdict. Dénoncer un tel parti pris suffit à le condamner.

Aussi, n'insisterons-nous pas sur ce sujet, si le Parquet ne semblait avoir obéi à la préoccupation exclusive de ne pas mécontenter les organes gouvernementaux.

Pourquoi ? Il en qualifie *mesures* ce que le simple bon sens indique nécessiter seulement l'inculpation de coups ayant occasionné la mort sans intention de la donner ?

La notoriété de M. Albert Masurel, comme de vie sans reproche de son concierge-jardinier, M. J.-B. Salens, sont de sûres garanties qu'ils ne sont pas des meurtriers.

Les circonstances mêmes d'un drame, survenant à la suite de nombreuses déprédations commises dans une propriété privée, alors que le concierge a été roué de coups par des malfaiteurs quelques jours auparavant, sont des points assez valables pour faire tomber la rigueur du juge.

Cependant le parquet est inexorable et la population tourquennoise, un instant désemparée à la suite de l'animosité des journaux gouvernementaux, le trouve excessif dans la mesure qu'il a cru devoir prendre.

On rappelle l'affaire de Bourghelles et quand la mort dramatique de l'agent Dettles et en fait, avec juste raison, remarquer que les victimes ne furent pas des gens qui s'étaient introduits par escalade dans une propriété privée comme c'est le cas pour le drame de la rue du Bois. Et pourtant le Parquet ne montra alors plus d'hésitation.

Si le Parquet n'obéit pas aux injonctions des journaux gouvernementaux, on est donc en droit de se demander pourquoi il est plus rigoureux en ce qui concerne MM. Masurel et Salens.

Quelques mensonges à rectifier

Le parti pris des journaux du Bloc leur a fait dire :

1° Que M. Masurel n'avait averti la police que deux heures au moins après la mort de Gustave Cornille.

C'est faux. M. Albert Masurel s'est rendu de suite chez M. Delattre, commissaire du quartier, qui l'a accompagné au château, a est rendu compte du triste événement, et a conseillé de s'adresser à M. Michau, qui était, dimanche dernier, le commissaire de permanence.

2° Que les œufs trouvés dans les poches de la victime pourraient bien y avoir été placés par M. Masurel ou son concierge pour les besoins de la cause et cela pendant le long intervalle qui s'est écoulé entre l'heure du drame et celle de sa déclaration à la police.

L'explication précédente répond à cette accusation sans aucun fondement.

3° Que M. Albert Masurel, faisant preuve d'un cynisme inconcevable, était allé au café du Cygne, dimanche, à midi et demi et y avait tranquillement *sirotté* son apéritif avec des amis sans leur dire un mot de l'épouvantable malheur survenu dans son parc.

Cette accusation est abominable. M. Albert Masurel devait prendre part à un dîner chez sa tante Mme Wattipne et il n'a pas voulu impressionner cette vieille et digne dame.

Dans ce but, il est allé jusqu'au café du Cygne où il savait trouver son oncle, M. Charles Wattinne. Il a fait appeler ce dernier par un garçon de café et, sur la rue lui a narré le malheur en lui recommandant de n'en point parler à Mme Wattinne, sa mère, auprès de laquelle il le pria de l'excuser de ne pas s'être rendu au dîner de famille. C'était là une démarche louable, en en conviendra.

4° La famille de M. Masurel n'a même pas eu la correction de payer les funérailles de la victime ; c'est le bureau de bienfaisance qui a fourni le cercueil.

Ce dernier mensonge n'ayant pu s'accréditer parce la famille de Gustave Cornille avait proclamé à tous les échos de la ville que la famille de M. Masurel lui avait donné dix mille francs, — ce qui est exact — les journaux gouvernementaux ont cette fois, rectifié d'eux-mêmes.

Mais en voilà assez, et nous pouvons bien, après ces quelques leçons de côté d'autres plus petits mensonges et d'autres insinuations perfides dont le but est assez compréhensible.

L'Action Libérale Populaire fera célébrer demain, samedi, à 7 h., en l'église St-Christophe, une messe pour le repos de l'âme de M. Henri Calleos-Boussemart, l'un de ses adhérents défunts. Elle espère que les membres de la 1re section voudront témoigner une fois encore de leur bonne confraternité pour leur regretté ami et marquer leur sympathie pour sa famille douloureusement éprouvée.

Fédération de la Jeunesse Catholique de Tourcoing et de ses cantons. — Nous sommes heureux d'apprendre qu'il s'est formé, depuis un certain temps déjà, en notre ville, une Fédération des Cercles d'études et groupes de Jeunesse Catholique. Cette Fédération, qui a son siège à la Maison des Œuvres, 85, rue des Ursulines, est constituée sur le modèle de la Fédération de Roubaix, dont les congressistes d'Arras applaudissaient hier encore la remarquable activité. Elle comprend à ce jour une douzaine de groupes et, en dehors de Tourcoing même et de ses différents quartiers, la plupart des communes des trois cantons y sont représentées.

Elle était le 27 mars dernier à Bondues, le 15 mai à Linselles. A ces séances si réussies, où la parole de MM. de Rosny, Gerson et Lerolle électrisait la jeunesse ; elle assistait aussi, par ses délégués, au Congrès d'Arras, où la question bien actuelle de la mutualité était étudiée avec tout le soin qu'elle mérite par des jeunes gens soucieux du progrès économique, social et moral de notre pays.

Malheureusement, la nouvelle fédération était en deuil. A peine constituée, elle avait la douleur de perdre en M. Joseph Lemaire-Bourg le président de son Comité-directeur. Tous ceux qui ont connu le défunt savent quelle perte ce fut pour la jeune fédération, dont l'inauguration solennelle a été retardée par cette cruelle circonstance. C'est le dimanche 26 juin qu'aura lieu cette inauguration, dont nous aurons d'ailleurs l'occasion de reparler. En attendant nous souhaitons longue vie et prospérité à la nouvelle Fédération.

Concert scolaire. — La Fanfare des *Intimes* exécutera, le dimanche 5 juin 1904, à 5 heures du soir, sur le kiosque de la place Thiers, les morceaux suivants :

1. Marche militaire, Ch. Pinfet. — 2. Entrée, ouverture, H. Busselet. — 3. Rêverie, Corbin. — 4. Air varié pour baryton (solistes M. Victor Roelly). Monologue. — 5. Fantaisie orientale, Bantlet. — 6. Polka Rosa, polka, Wilhem.

Les accidents du travail. — Henri Debouvry, 2e ans, fileur, rue de Beauvais, était monté sur le rateller de son métier pour graisser, a posé le pied sur une broche et s'est fait une blessure qui nécessitera un repos de 10 jours. Docteur Dewyn.

— Bernard Sayens, 22 ans, ourleur, rue Wattine, commis de 8 décimètres à l'auriculaire et à l'annulaire gauche. Docteur Duguet ; repos de 15 jours.

— Achille Cabaye, 14 ans, bacleur, demeurant rue de Brest, 29, pied gauche comprimé entre le chariot et le bulleur d'un rouvideur. Docteur Defosseux, 20 jours de repos.

La danse des tuyaux. — Jeudi, vers 6 h. 3/4 du soir, un tuyau des eaux potables s'est rompu rue du Casino, en face du numéro 49. Un trou d'environ un mètre carré a été creusé par l'eau. Les ouvriers compétents y ont travaillé et ont vaincu cette fois les réparations nécessaires.

Accident de voiture. — Mercredi soir, un camion chargé de balles de coton et appartenant à MM. Lantoin et Paris, a accrochée, en passant rue de Lille, la voiture de M. Vanoverberghe-Lahousse, apprêteur, rue des Fours, 42, à Canteleux. Les brancards de ce dernier véhicule ont été brisés.

Deux arrestations. — Albert Vanlombrugge, 24 ans, et Louis Allard, 27 ans, tous deux peigneurs, demeurant rue du Moulin, 40, ont été arrêtés jeudi matin pour violences sur le nommé Henri Merthe, 26 ans, sans profession, et qui ne possède pas toutes ses facultés mentales.

Les contraventions. — Contre Alguste V., 22 ans, boucher, pour divagation de chiens ; contre Paul D., 28 ans, peigneur, pour violences.

Simple pétoire. — Audience de police, présidence de M. Broquart, juge de paix. Huis-clos public. M. Vilain, commissaire central, a 45 affaires inscrites au rôle ; 10 renvoyées à quinzaine.

Julie Vermaulen, cabaretière, rue de la Blanche-Porte, 3 fr. d'amende pour avoir occupé une servante sans certificat de bonnes vie et mœurs. — 4 fr. d'amende à Ferdinand Vanthéoratio, 25 ans, pour jet de pierres, au moment des grèves d'Halluin, à des ouvrières qui se rendaient au travail.

— La pour le prince et 4 fr. d'amende à Cyrille Lescroart, 22 ans, tisserand, pour violences sur l'une de ses voisines et tapage nocturne. — 3 fr. d'amende à un patron pour n'avoir pas fait une déclaration d'accident de travail. — 2 fr. d'amende à un disseraad de Mouvaux, pour avoir battu du tambour sans autorisation.

PHOSPHATINE FALIÈRES, Aliment des Enfants

Etat-civil de Tourcoing

du 2 juin

Naissances. — Marguerite Gérard, boulevard Gambetta, 60. — Déglorie Jessens, rue des Trois Pierres, 214. — Vancoetsbout Hélène, rue de Gand, 2000. — Deschamps Marguerite, rue du Caire, 60. — Sport Anna, rue des Ouvriers, 36. — Delecour Jolien, rue de Tout, 4. — Leroux Agnès, rue des Orphelins, 18 bis.

Mariage. — Jean-Baptiste Wagnon, 30 ans, marchand, et Berthe Ulcot, 24 ans, sans profession.

Décès. — Dubois Georges, 41 ans, place de Wattrelos, 14. — Lemaire Auguste, 1 mois, rue Desrousseaux, 18.

Caisse d'Epargne et de Prévoyance DE TOURCOING

Séances des 29 et 30 mai.

Dénomination des Bureaux	Versements : Nombre	Versements : Francs	Versements : Centimes	Remboursements : Nombre	Remboursements : Francs	Remboursements : Centimes
Tourcoing-Ouest	14	2	14.143	19	4	11.[illegible]
Tourcoing-Est	15	2	9.[illegible]	5	1	[illegible]
Blanc-Seau	15	3	2.[illegible]	1	[illegible]	[illegible]
Croix-Rouge	12	2	9.[illegible]	3	[illegible]	[illegible]
Halluin	5	1	6.[illegible]	1	[illegible]	[illegible]
Bondues	2	[illegible]	[illegible]	1	[illegible]	[illegible]
Linselles	4	[illegible]	[illegible]	1	[illegible]	[illegible]
Mouvaux	4	[illegible]	[illegible]	1	[illegible]	[illegible]
Neuville-en-Ferrain	2	[illegible]	[illegible]	1	[illegible]	[illegible]
Leers	1	[illegible]	[illegible]	1	[illegible]	[illegible]
Bousbecque	1	[illegible]	[illegible]	1	[illegible]	[illegible]
Totaux	75	14.[illegible]	[illegible]	34	[illegible]	[illegible]

Administrateurs de service pendant le mois de mai :

A Tourcoing, MM. Jolet Decoutombier, Eug. Desseaux, Denis Grau père, Fr. Dhal. — Au Blanc-Seau, M. J. Petit. — A la Croix-Rouge A. Tandelrouck. — A. Halluin, *Ducasse*. — A Linselles, M. E. Lehoucq. — A Roncq, M. E. Decottignies. — A Bondues, M. J. Decottignies. — A Bousbecque, M. Lepers-Pollet. — A Neuville, M. D. Can. — A Mouvaux, M. D. Dehem.

Jours et heures des séances

A Tourcoing : Le dimanche de 9 h. 1/2 à midi, le Lundi de 10 à 11 h. 1/2.

Au Blanc-Seau : de 3 h. à 5 h. 1/2, le dimanche seulement.

A la Croix-Rouge : de 9 à 11 h., le dimanche seulement.

Dans les succursales : de 10 h. 1/2 à midi, le dimanche seulement.

Les salles d'attente sont ouvertes une demi-heure avant celle fixée pour les opérations qui se font toutes simultanément.

Le caissier, ROSTAING.

DUNKERQUE

Accusé. — Henri Cordonnier, ex-sergent au 110e, et candidat poète aux dernières élections municipales, vivant séparé de sa femme, née Pascal, se rendit hier chez son beau-père, M. Pascal, horloger, rue Benjamin Morel.

Il accusait en dernier d'être la cause de la durée de la mésintelligence conjugale et, furieux, il se présentait pour faire « un malheur ».

Se considérant en état de légitime défense, le père Pascal prit un gourdin et en frappa fortement son gendre. Celui-ci, atteint à la tête, roula à demi assommé.

Cordonnier fut d'abord transporté à la pharmacie Cavelier, d'où le docteur Beaudoux le fit conduire à l'hôpital.

L'état du blessé est grave. M. Leullastre, commissaire, a ouvert une enquête.

La grève des 60 ouvriers du Slipway continue. M. Bourdel, directeur, ne s'est pas présenté devant le juge de paix, M. Boivin. Il refuse de discuter avec des ouvriers qu'il considère comme ne faisant plus partie de son personnel.

Les grévistes se sont opposés à ce qu'une dizaine d'ouvriers de la maison Ziegler actuellement un travail pressé de la maison Bourdel.

Accident. — Le tordeur d'huile, Louis Gordelin, s'est fracturé l'épaule gauche en tombant d'une échelle à l'usine Marchand.

DUNKERQUE. — Naissance du 3 juin. — Eugénie Decapter, rue de la Paix, 42.

Décès. — Joseph Desvignes, 53 ans, charretier, rue des Vieux Quartiers. — René Delacter, 60 ans, rue des Vieux Remparts, 64. — Hélène Bois, 1 mois, rue de la Paix, 14.

COUDEKERQUE-BRANCHE. — Lucien Lefebvre, maître Gustave Fontaine, comptable à Dunkerque, vient de prendre un arrêté interdisant les processions, sous prétexte qu'elles « peuvent porter atteinte à la liberté de conscience ».

Sans commentaires.

DOUAI

Cholérophobie. — Résultat du concours de Brétigny, Lichter, 29 mai, 6 h. 30, vent Nord-Ouest faible.

4e, Verspriet — 7e, Pitan — 10e, Dubuisson — 14e, Pitan — 15e, Lallet — 20e, Verspriet — 21e, Carpentier — 23e, A. André — 25e, Vilette — 26e, H. André — 29e, Warlop — 32e, Pilsa — 42e, Toulouse — 44e, Verspriet — 46e, Beelle — 49e, Dubuisson — 56e, Truvot — 58e, Verspriet — 61e, Vautrin — 72e, H. André — 82e, Toulouse.

Prix de série, Ch. Verspriet.

Les réclamations seront admises jusque aujourd'hui soir.

Distribution des prix dimanche 5 juin, à 6 h. du soir.

Concours organisé par la société *Les Vollgueurs*.

Concert. — L'*Union Artistique*, sous la direction M. Fernand Duterque, donnera dimanche 5 juin, à 6 heures du soir, sur la place Carnot, un concert dont ci-dessous le programme :

1. Allons-y, marche, F. Duterque. — 2. Les Diamants de la Couronne, ouverture, Auber. — 3. L'Idée noire, valse, Postel. — 4. La Fille du Régiment, fantaisie, Donizetti. — 5. Rossignolette, polka, Duterque.

Dans la police. — Par arrêté de M. le sous-préfet de Douai, en date du 1er juin, M. Alfred-Louis Ponsin, ancien sous-officier d'infanterie, est nommé agent de police auxiliaire en remplacement de l'agent Grestiffan, appelé à d'autres fonctions.

Enquête. — Le dossier relatif à la demande de M. Victor Lebiond, à l'effet d'être autorisé à établir une briquéterie flamande permanente au pavé de Flandres, sera déposé à la Mairie du 4 au 13 juin.

Statistique. — Le bureau de l'état-civil a enregistré pendant le mois de mai écoulé : 50 naissances, 20 mariages, 44 décès et une déclaration de mort-né.

DOUAI. — Du 2 juin. — Naissances. — Henri Toubeau, à Dorignies. — Edmond Rock, rue Morel, 14. — Marie Wertomi, rue de l'Arbre-Sec, 12.

Décès. — Baptiste Cochon, 21 ans, célibataire à Dorignies. — Julie Cordier, 82 ans, célibataire, place Hoche, 4. — Pierre Dépelé, 35 ans, célibataire, même adresse.

VALENCIENNES

Caisse d'épargne de Valenciennes. — Bulletin des opérations de la semaine du 26 mai au 1er juin 1904 :

403 versements, 75.182 fr. 00

188 remboursements, 55.214 fr. 29.

Les opérations de la semaine ont été dirigées par MM. Blocaille, Denoyelle, Roguin, administrateurs.

Le Caissier : D. MASSILLE.

FRESNES. — Chutes. — Mercredi matin, Mme Hocquet, marchande de journaux, rue Carnot, à Fresnes, s'est blessée assez grièvement au pied en tombant d'un escalier. 15 jours de repos.

UN BON REMÈDE POUR LA GORGE

Pour guérir rapidement l'enrouement, les picotements de la gorge, la toux sèche d'irritation, la fatigue de la voix, les angines, faire usage des Tablettes du Dr Valet : quelques jours de traitement suffisent.

Une boîte de Tablettes du Dr Valet est expédiée contre mandat de 1 fr. 35, adressé à M. Berthiot, pharmacien de 1re classe, rue des Lions, 14, à Paris.

AVESNES

COUSOLRE. — Cheval emballé. — Un cycliste, qui aurait pu avoir des suites graves, s'est produit mardi dernier dans la commune. Une jeune femme de Marpent, était venue chercher, avec une voiture, un élève du pensionnat Jennelin. Au moment de partir, l'enfant avait déjà pris place dans la voiture, lorsque la femme s'aperçut que le bride du cheval s'était détachée ; elle voulut la rajuster, mais l'animal s'emporta, la conductrice essaya en vain de le maîtriser ; elle fut traînée pendant une trentaine de mètres, puis renversée et piétinée.

Le cheval, qui continuait sa course effrénée sur la route de Leuquies, fut heureusement arrêté par le nommé Jean-Baptiste Michel, occupé à clôturer une prairie, et qui n'hésita pas à se jeter à la tête du cheval qu'il réussit à maîtriser. L'enfant put descendre de voiture et en fut quitte pour la peur.

Quant à la conductrice, on lui prodigua aussitôt les soins nécessaires et l'on reconnut qu'elle n'avait pas de blessure grave.

FOURMIES

Les Anciens militaires, au nombre d'environ 200, ont fait leur première sortie dimanche dernier, clairons, tambours et drapeaux en tête.

Ils se sont ensuite rendus au siège de la société pour participer au tir qui leur était offert.

La Musique municipale a donné un concert dimanche sur la place Verte, elle s'est ensuite rendue sur la place de la Gare pour y donner un second concert devant la demeure de M. Delval.

Arrestations pour outrages et rébellion. — La gendarmerie de Fourmies a mis mardi à la disposition de M. le Procureur de la République à Avesnes, qui a donné ordre de les écrouer, les nommés Chartier Nestor, 21 ans, journalier, demeurant à Fourmies et Legaie Albert, âgé de 18 ans, demeurant à Anor, inculpés d'outrages, rébellion, menaces verbales et voies de faits.

Chartier, avait été rencontré rue des Deux-Ponts à Fourmies, par le gendarme Rogez ; or, comme il y avait mandat d'arrêt contre lui pour purger une peine de huit jours de prison pour délit de chasse infligée le 10 mai, le gendarme l'appréhenda.

Après l'avoir conduit environ 100 mètres, Chartier, qui était ivre se rebella et empoigna le gendarme, il chercha à le jeter dans la ruisseau qui traverse la Place Verte, il était aidé par Legaie.

Tout en faisant face à ces deux adversaires, le gendarme Rogez, qui n'avait pas perdu son sang-froid, requit un citoyen d'aller chercher main-forte et peu après arrivaient les gendarmes Demeret, Roland et Henon, qui capturèrent les deux mauvais sujets.

Chartier est un accoutumé de la police correctionnelle et de la maison d'arrêt, où il a été écroué 8 fois.

SAINT-RÉMY-CHAUSSÉE. — Coulon Albert, marchand de poires et Pitsette Jules, journaliers, tous deux demeurant à Fourmies, dont nous avons annoncé la condamnation du premier à deux ans de prison, du second à six mois de prison, pour vol de plomb à Saint-Rémy-Chaussée, au préjudice de M. Lainet Jules, carrossier et autres et complicité, ont interjeté appel de la décision du tribunal d'Avesnes.

Les deux appelants ont été conduits mercredi de la prison d'Avesnes à celle de Douai, pour y attendre leur comparution devant la Cour d'appel.

POMMADE DERMATIQUE MOULIN

Cette Pommade guérit les Boutons, Rougeurs, Eczémas, Démangeaisons, Brûlures, Engelures, Coupures, Piqûres, Blessures, Ulcères, Hémorroïdes, Varices, Jambes ouvertes, Coup de Soleil, Rougeur du Nez, Acne, Boutons de Jeunesse, Chute des Cheveux, Alopécie, Pellicules, Calvitie, Pelade, Eczéma du Cuir chevelu, Démangeaisons du Cuir chevelu, Brûlures du Cuir chevelu, Cicatrices, Piqûres de Moustiques, Morsures de Chien, Piqûres d'Abeilles, Piqûres de Guêpes, Piqûres de Frelons, Piqûres de Mouches, Piqûres de Puces, Piqûres de Punaises, Piqûres de Tiques, Piqûres de Sangsues, Piqûres de Vipères, Piqûres de Scorpions, Piqûres de Tarantules, Piqûres de Mille-pattes, Piqûres de Cloportes, Piqûres de Cafards, Piqûres de Fourmis, Piqûres de Moustiques